#### AR PREFECTURE

063-200070712-20180712-20180712\_17-DE Regu le 23/07/2018



# DÉLIBÉRATION

N° 20180712-17

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

## Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

Conseiller.e.s absent.e.s : Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

#### Conseillers en exercice :

58

## Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants:

50

AUTORISATION PRÉALABLE AU PERMIS DE LOUER ET DÉLIMITATION DE ZONES

Rapporteure: Christiane SAMSON, Vice-Présidente

La rapporteure précise que ces régimes sont complémentaires avec :

- les mesures incitatives d'amélioration de l'habitat privé déclinées localement dans les Programmes d'Intérêt Général (PIG) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Thiers :
- les mesures coercitives issues des pouvoirs de police spéciaux des Maires et du Préfet en matière d'habitat, coordonnées à l'échelle départementale par le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et à l'échelle locale par les Comités Techniques et Sociaux (CTS).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Délimite comme zones soumises à autorisation préalable de mise en location :
  - les secteurs 1 et 2 du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de Châteldon;
  - le périmètre du centre-ville de Courpière tel que défini dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays de Courpière;
  - le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) Centre ancien de Thiers;
- Exclue de ce régime :
  - les logements communaux ;
  - les logements gérés par les organismes d'habitations à loyer modéré;
  - les logements faisant l'objet d'une convention avec travaux en cours avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah);
  - les logements de fonction associés à un service public ;
- Fixe l'entrée en vigueur du régime au 1<sup>er</sup> février 2019;
- Fixe le lieu de dépôt des formulaires de demande d'autorisation préalable de mise en location (CERFA 15652\*01) et de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement (CERFA 15663\*03) au siège de la Communauté de Communes;
- Autorise à effectuer des visites de logement de manière aléatoire, dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande avant notification de la décision au propriétaire.

TOTAL VOTANTS: 50

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Abstentions:

Conseillers présents : 45

Pour:50

Représentés: 5

Contre:

Non-participati

Pour ampliation

rtifiée conforme, Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

